

**Bureau du comité
directeur sur les médias
et la société de
l'information – CDMSI-
BU**



13/04/2018

Rapport de la 13^e réunion (12 avril 2018)
(Paris, Bureaux du Conseil de l'Europe)

1. Ouverture de la réunion

Le Président du CDMSI, Thomas Schneider (Suisse), ouvre la réunion. Les 7 participants comptent 4 femmes (57 %) et 3 hommes (43 %).

Silvia Grundmann, chef de la Division médias et internet du Conseil de l'Europe, souhaite la bienvenue au nouveau Bureau pour sa première réunion dans le cadre de son mandat 2018-2019, dans les bureaux du Conseil de l'Europe à Paris. Elle informe le Bureau de la situation budgétaire actuelle du Conseil de l'Europe, des travaux en cours au plus haut niveau pour l'atténuer, ainsi que des possibles conséquences pour le travail du CDMSI.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Bureau adopte l'ordre du jour de sa réunion en vue de la préparation de la 14^e réunion du CDMSI qui aura lieu du 19 au 21 juin 2018. L'ordre du jour figure à l'annexe 1 et la liste des participants à l'annexe 2.

Le Bureau examine le contenu et la présentation de l'ordre du jour et souhaiterait que celui-ci reflète mieux les résultats attendus.

3. Activités normatives

3.1 Comité d'experts sur le journalisme de qualité à l'ère numérique (MSI-JOQ)

Le Bureau prend note des informations communiquées par le Secrétariat sur la première réunion du MSI-JOQ (8 et 9 mars) ainsi que du commencement de ses travaux.

Il prend note de l'élection de la Présidente (Katharina Sarikakis - Grèce), de la Vice-présidente (^{Alexandra} Borchardt - Reuters Institute) et du rapporteur pour l'égalité de genre (Tom Law - Ethical Journalism Network).

Le Bureau discute des grandes lignes des livrables attendus sous le mandat du MSI-JOQ et se dit globalement satisfait par ces travaux qui semblent aller dans la

bonne direction et les soutient. Il apprécie l'enrichissement mutuel entre les deux comités d'experts et souligne la nécessité d'éviter les doublons.

En ce qui concerne le projet de recommandation sur la promotion d'un environnement propice à un journalisme de qualité à l'ère numérique, le Bureau souligne qu'étant donné l'évolution rapide du paysage médiatique et l'actualité des questions abordées, l'échéance de remise pourrait être trop éloignée. En outre, il y a un consensus sur le fait qu'en plus du projet de recommandation, le Conseil de l'Europe devrait réagir rapidement sur la question de la pérennité des médias locaux et nationaux, peut-être sous la forme d'une déclaration. Par conséquent, le Bureau décide d'élaborer un projet de document sous la direction de Joanna Chansel.

Par ailleurs, le Bureau rappelle que le Conseil de l'Europe s'est déjà largement exprimé sur le financement des médias de service public et que de nombreux aspects doivent être pris en considération, comme les dispositions du droit communautaire en matière de financement public, les spécificités culturelles, les missions spécifiques pouvant être confiées par les États aux médias de service public ; il serait bon également d'analyser de manière distincte les médias de service public et les médias privés.

Pour ce qui est du projet d'étude sur l'éducation aux médias et à l'information dans le contexte numérique, le Bureau soutient les travaux effectués qui vont aussi dans le bon sens et encourage fortement l'élaboration de lignes directrices d'éducation aux médias.

3.2 Comité d'experts sur les dimensions des droits de l'homme dans le traitement automatisé des données et les différentes formes d'intelligence artificielle (MSI-AUT)

Le Bureau prend note des informations communiquées par le Secrétariat sur la première réunion du MSI-AUT (6 et 7 mars 2018) ainsi que du commencement de ses travaux.

Il prend également note de l'élection du Président (Lukas Ilves - Estonie), du Vice-président (Wolfgang Schulz – Professeur à l'Université de Hambourg) et de la rapporteure pour l'égalité de genre (Tanja Kerševan Smokvina - Slovénie).

Le Bureau examine les grandes lignes des livrables attendus sous le mandat du MSI-AUT et exprime son soutien aux travaux qui semblent aller dans la bonne direction.

Les suites données à l'étude sur la dimension des droits de l'homme en matière d'algorithmes prendront probablement les deux formes suivantes :

a) Une déclaration du CM sur la capacité des processus algorithmiques en tant que puissants outils de manipulation, avec d'importants impacts au niveau individuel et sociétal pour forger et former les opinions, pour le débat public, les paysages médiatiques et les processus démocratiques. Elle ne concernera pas seulement la liberté d'expression et la capacité des algorithmes à traiter et diffuser des informations sur la base des profils d'utilisateur mais également l'article 9 en ce qu'elle explorera les répercussions des algorithmes et des

processus automatisés sur la souveraineté cognitive et le libre arbitre. Un premier projet sera établi par le Secrétariat ;

b) Une recommandation aux États membres sur les moyens de limiter les impacts néfastes sur les droits de l'homme du fait de l'utilisation des algorithmes dans les sphères publique et privée. Ce texte s'attachera à l'asymétrie des pouvoirs entre les secteurs public et privé et à la nécessité de définir le rôle des entreprises qui non seulement utilisent les algorithmes mais les conçoivent et les produisent. La recommandation pourrait suivre la structure de la Recommandation CM/Rec(2018)2 et comporter deux grandes parties traitant des obligations des États, ainsi que des responsabilités des entreprises en matière de transparence, responsabilité et d'innovation compatible avec les droits de l'homme, etc.

Le Bureau soutient cette approche et attend avec grand intérêt les résultats de la réflexion entreprise. Il souligne cependant, dans la disposition de l'article 10 de la Convention des droits de l'homme, l'existence de la « liberté d'opinion », une liberté qui est l'objet de beaucoup de manipulations au moyen des technologies, et que cette liberté a besoin d'être abordée par cette recommandation. Il insiste également sur la nécessité de ne pas seulement se concentrer sur les aspects négatifs du traitement algorithmique mais également sur ses aspects positifs. Par conséquent, le Bureau recommande de remplacer dans le titre l'expression « conséquences néfastes des droits de l'homme » par « opportunités et défis en matière de droits de l'homme ».

Là encore, le Bureau exprime son soutien au projet d'étude sur l'utilisation de nouveaux services et technologies numériques, notamment l'intelligence artificielle, dans la mesure où ils peuvent affecter la jouissance des droits fondamentaux à l'ère numérique.

A l'occasion des discussions relatives à l'intelligence artificielle (IA), le Secrétariat informe le Bureau des travaux entrepris sur le sujet par d'autres services du Conseil de l'Europe et communiquera une synthèse de toutes les activités au CDMSI. Il y a de fortes interactions entre les services.

Par ailleurs, le Secrétariat informe le Bureau de la tenue d'une conférence de haut niveau sur l'intelligence artificielle prévue sous la présidence finlandaise du Conseil de l'Europe en février 2019. Cette conférence sera organisée principalement par le Département de la société de l'information/Division média et internet.

En ce qui concerne le projet d'étude sur la recherche opportuniste des juridictions compétentes et les questions de compétence relatives à l'application des lois en matière de diffamation, les travaux sont confiés au MSI-AUT étant donné que les algorithmes joueront un rôle clé en matière de diffamation et que ces questions doivent être traitées par des experts ayant une connaissance technique ainsi qu'une vision globale.

L'étude se basera sur les recherches actuelles et la jurisprudence pertinente s'appuyant sur des exemples au sein des États membres afin d'illustrer les types de législation anti-diffamation civiles et administratives en vigueur dans les États membres ou non membres de l'UE, ainsi que leurs impacts particuliers sur la liberté d'expression.

4. Activités de coopération

Le Bureau prend note des informations communiquées par le Secrétariat sur les programmes et les activités de coopération en cours et à venir, comme indiqué dans le document MEDIA-COOP(2018)01.

5. Mise en œuvre des normes adoptées du Conseil de l'Europe

5.1 Initiatives dans les États membres

Le Secrétariat rappelle ce point récurrent qui permet de partager entre les membres les informations relatives aux initiatives liées au domaine de travail du CDMSI mais doit également servir d'outil d'alerte précoce permettant éventuellement au Secrétariat de diffuser les informations dans l'Organisation et/ou de rassembler les éléments de réponse à d'éventuelles questions du Secrétaire Général.

Le Bureau prend note de la liste des initiatives communiquée au Secrétariat ; cette liste sera également communiquée au CDMSI et éventuellement présentée par les délégations pertinentes. Elle peut être complétée d'ici la tenue de la plénière.

5.2 Gouvernance de l'internet

Le Secrétariat communique plusieurs informations au Bureau :

- Jan Kleijssen, Directeur de la société de l'information et de l'action contre la criminalité, a été nommé coordinateur pour la gouvernance de l'internet par le Secrétaire Général qui, pour la première fois, a participé à une réunion spéciale de la task force dans le domaine de la gouvernance de l'internet sur l'intelligence artificielle (IA) ce qui a donné d'avantage de visibilité à ce domaine de travail ;
- les activités relatives à l'intelligence artificielle du Conseil de l'Europe ont été répertoriées par le Secrétariat et seront communiquées à tous les membres du CDMSI (voir également point 3.2) ;
- le 10 avril, 25 États membres de l'UE ont signé une déclaration sur l'intelligence artificielle dans laquelle ils ont décidé de coopérer sur les enjeux les plus importants que pose l'intelligence artificielle, depuis comment garantir la compétitivité européenne en matière de recherche et de déploiement de l'IA jusqu'à comment traiter des questions sociales, économiques, éthiques et juridique ;
- au Conseil de l'Europe, une conférence transversale de haut niveau portant sur l'intelligence artificielle sera organisée sous la présidence finlandaise du Conseil de l'Europe en février 2019 (voir également point 3.2).

Stratégie pour la gouvernance de l'internet 2016-2019

Le Bureau prend note des informations communiquées par le Secrétariat sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie pour la gouvernance de l'internet 2016-2019 du Conseil de l'Europe adoptée le 30 mars 2016 par le Comité des Ministres.

Le projet de rapport à mi-mandat du Secrétaire Général sur la mise en œuvre de la stratégie pour la gouvernance de l'internet a été finalisé et sera examiné avec les représentants des États membres lors d'une réunion avec le coordinateur thématique sur la politique d'information (TC-INF), le 23 mai 2018. Le rapport insiste particulièrement sur la diversité des activités liées à l'IA dans de nombreuses instances du Conseil de l'Europe dont les travaux des comités (essentiellement le MSI-AUT, T-PD, CDPC, CEPEJ), ainsi que les suites données à l'échange de lettres avec les entreprises du net. Un certain nombre d'activités concrètes sont prévues dont une éventuelle conférence de haut niveau sur l'IA susmentionnée et les droits de l'homme sous la présidence finlandaise.

Forum sur la gouvernance de l'internet (FGI)

Thomas Schneider rend compte du FGI 2017 accueilli par la Suisse du 18 au 21 décembre 2017 et qui a été une véritable réussite malgré ses dates tardives dans l'année. Il présente de manière plus détaillée les nouveaux éléments introduits comme deux tables rondes interactives au lieu d'une session composée d'interventions successives ainsi que des « Messages de Genève » présentant les résultats tangibles des discussions listés sous forme synthétique.

Il souligne également qu'aucun lieu n'a encore été trouvé pour accueillir l'édition 2018. Toutefois, les préparatifs sont en cours avec nouveauté, un appel à thématiques au lieu d'un appel à propositions pour des manifestations ; ce nouveau format a été jugé plus propice à une meilleure concentration sur les contenus.

L'édition 2019 se tiendra à Berlin.

Le Secrétariat communique des informations sur la délégation du Conseil de l'Europe au FGI : l'ambassadrice Corina Călugăru, coordinatrice thématique sur la politique d'information (TC-INF), Représentante permanente de la République de Moldova auprès du Conseil de l'Europe, l'ambassadrice Dragana Filipovic, Observatrice permanente du Conseil de l'Europe auprès du Bureau des Nations Unies à Genève, 15 agents du Secrétariat ainsi que 17 experts externes ont soutenu cet événement important.

EuroDIG

Le Secrétariat informe le Bureau de la participation de divers secteurs du Conseil de l'Europe à l'EuroDIG 2018 à Tbilissi (5-6 juin 2018), plusieurs entités ayant fait part de leurs projets (cybercriminalité, protection des données, mouvement contre le discours de haine). Des discussions préparatoires sont toujours en cours avec le Secrétariat de l'EuroDIG. Les propositions suivantes des représentants du Conseil de l'Europe ont été acceptées :

- « Lutter contre la pollution de l'information et les campagnes de désinformation

par une action multipartite globale » et « Le rôle des médias sociaux dans la modération des contenus créés par les utilisateurs (partie de la session plénière 2) « Solutions aux problèmes posés par les médias sociaux » durant le premier jour ;

- « Parvenir à la transparence algorithmique – les rôles des États et des acteurs économiques » sera discuté dans le cadre de l'atelier n° 8 ;
- « L'IA pour remplacer les hommes ? Éthique et avenir du travail » le deuxième jour, sera consacré à la présentation des messages clés découlant des récents livrables du Conseil de l'Europe : la recommandation du CM sur les rôles et responsabilités des intermédiaires de services internet adoptée le 7 mars 2018 et l'étude sur la dimension des droits de l'homme dans l'application des algorithmes. L'accent sera mis sur les normes de transparence mises en évidence dans ces documents.

- « Citoyenneté numérique et participation des jeunes » fusionnera avec « Comment mettre en œuvre efficacement les recommandations de politique européennes sur le discours de haine en ligne, comme la Recommandation de politique générale n°15 sur la lutte contre le discours de haine de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance au niveau national par des réformes législatives et des programmes de renforcement des capacités multipartites » et sera traité au cours d'un débat flash sur « Discours de haine / jeunesse ».

- « Défis des enquêtes transfrontalières sur la cybercriminalité » sera traité au cours d'un débat flash sur « Cybercriminalité et enquêtes numériques ».

ICANN

Le Secrétariat informe le Bureau de la visite de M. Nigel Hickson au Conseil de l'Europe le 12 février 2018 et de l'intention d'inviter le Secrétaire Général à l'ICANN63 (du 20 au 26 octobre à Barcelone), notamment à la réunion gouvernementale de haut niveau du 22 octobre.

Le Bureau prend également note des informations sur la réunion de l'ICANN60 (du 28 octobre au 3 novembre 2017) : la réunion ayant eu lieu à Abu Dhabi, les restrictions budgétaires ne permettaient qu'une présence sur site limitée (Matteo Luchetti de la Division cybercriminalité). Cependant Sophie Kwasny et Peter Kimpian chargés, de la protection des données, ont pu y participer à distance. Plusieurs sessions ont été consacrées à des discussions sur la protection de la vie privée. L'unité protection des données du Conseil de l'Europe s'est donc impliquée activement pour faciliter l'établissement de priorités par l'ICANN et ses communautés et le développement de stratégies visant à renforcer la conformité avec les normes internationalement reconnues relatives à la protection de la vie privée. Une session intercommunautaire sur Le Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne (RGPD) et ses implications pour l'ICANN s'est tenue le 2 novembre 2017 (voir également le point 7).

Point 5.3 Mise en œuvre de la recommandation du CM sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et autres acteurs des médias

Les récents assassinats de journalistes dans des États membres du Conseil de l'Europe, en particulier Ján Kuciak et sa fiancée Martina Kušnírová en Slovaquie

et Daphne Caruana Galizia à Malte démontrent l'urgence de redoubler d'effort pour prévenir et poursuivre ces assassinats et protéger les journalistes. Dans ce contexte, le Bureau est informé des prochaines visites de monitoring régulières du GRECO et de Moneyval à Malte et en Slovaquie.

Le Conseil de l'Europe cherche à concevoir une mise en œuvre plus stratégique et systématique de la Recommandation CM/Rec(2016)4 par le biais d'une stratégie de mise en œuvre englobant un certain nombre d'actions, dont :

- l'identification à l'aide d'un questionnaire, des domaines prioritaires de mise en œuvre de la recommandation grâce à la contribution des ONG et des associations de journalistes intervenant dans le domaine de la sécurité des journalistes ;
- un recueil des « bonnes pratiques » dans les domaines qui ont été identifiés comme devant bénéficier d'une mise en œuvre prioritaire grâce aux contributions de journalistes et d'associations de journalistes ainsi que d'États membres ;
- la réalisation d'un guide technique sur la recommandation expliquant et contextualisant les domaines prioritaires de sa mise en œuvre, établissant des indicateurs permettant d'évaluer les progrès réalisés en la matière ;
- l'élaboration des questions aux autorités sur la mise en œuvre de la recommandation, l'identification des « bonnes pratiques » dans les domaines prioritaires et la présentation de suggestions d'application.

Le Bureau prend note des informations communiquées par le Secrétariat sur le projet de stratégie pour la mise en œuvre de la recommandation du Comité des Ministres sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et d'autres acteurs des médias et approuve généralement cette proposition.

Point 5.4 Plateforme pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes

En raison de l'importance et de l'actualité de la question de la sécurité des journalistes et d'autres acteurs des médias, ce point sera régulièrement inscrit à l'ordre du jour du CDMSI et de son Bureau.

Le Secrétariat informe le Bureau des nouveautés relatives à la plateforme, notamment de la mise en place d'un point hebdomadaire sur la sécurité des journalistes « Safety of journalists weekly » à laquelle il est possible de s'abonner. Cela peut renforcer la visibilité de la plateforme et la diffusion de son contenu.

Joanna Chansel communique au Bureau l'approche structurée et multisectorielle adoptée par la France afin de répondre aux alertes publiées sur la plateforme. Cette approche est saluée par le Secrétaire Général. Joanna Chansel préparera une présentation pour la prochaine réunion plénière afin d'en informer l'ensemble du CDMSI de manière à ce que cela puisse être source d'inspiration.

Point 5.5 Mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2013) sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias

Le Bureau prend note des informations communiquées par le Secrétariat sur la coopération entre la Commission sur l'égalité et la non-discrimination et le

CDMSI, dans un premier temps par le biais d'un questionnaire permettant un suivi de la mise en œuvre de la recommandation, puis par l'analyse en 2019 des données recueillies qui sera suivie d'un rapport, et enfin par l'organisation d'une manifestation conjointe en 2020.

6. Convention européenne sur la télévision transfrontière

Le Secrétariat informe le Bureau que le Comité des Ministres est dûment sensibilisé au problème et au souhait du CDMSI de le résoudre en entamant une révision.

Le Bureau considère qu'il est souhaitable d'attendre l'aboutissement de la révision de la directive SMA au niveau européen avant d'aborder la question d'une révision. Le Bureau ne juge pas nécessaire d'inviter à nouveau Marcel Boulogne (DG-Connect) à la réunion plénière au mois de juin puisque les membres du Bureau du CDMSI qui participent à la réunion du Comité de contact le 30 mai à Bruxelles (Joanna Chansel, Matti Kaalep, Kathleen Stewart) feront rapport au CDMSI.

7. Protection des données

Le Secrétariat informe le Bureau des activités et des questions en matière de protection des données :

- le projet de recommandation sur la protection des données relatives à la santé fait actuellement l'objet d'une révision en fonction entre autres des commentaires écrits de la part de délégations, du Comité de bioéthique (DH-BIO) et du CDMSI pour qu'il soit présenté à l'ensemble des délégations du Comité de Convention 108 avant sa 36^e réunion plénière (19-21 juin 2018) pour finalisation et approbation. Il sera ensuite communiqué au CDMSI qui est officiellement chargé de le transmettre au Comité des Ministres aux fins d'adoption ;

- l'état d'avancement du projet de modernisation de la Convention 108 ainsi que l'état des négociations en cours ;

- en ce qui concerne les dernières nouveautés de l'ICANN relatives aux questions de protection de la vie privée, il n'y aura pas de modèle « temporaire » visant à permettre une mise en conformité du RGPD à compter du 25 mai 2018. Le président de l'ICANN a en revanche décidé que cette question serait traitée dans le contexte des travaux sur l'avenir du WHOIS avec l'assistance d'autorités pour la protection des données afin de trouver le bon équilibre entre l'accès aux données personnelles à des fins légitimes et les exigences en matière de protection des données.

Le Bureau du T-PD décide qu'il est désormais temps de finaliser le projet « Lignes directrices pour la protection des données et la vie privée concernant le traitement de ces données par l'ICANN », qui sera ensuite présenté pour adoption à la 36^e réunion plénière du Comité ;

- Lignes directrices sur la protection de la vie privée dans les médias élaborées dans le cadre du programme conjoint EC/EU Partenariat pour la bonne gouvernance (PGG) à destination de la Géorgie en étroite coopération avec la

Division média et internet ; ces lignes directrices ont atteint une approche équilibrée entre les droits protégés par l'article 8 de la CEDH et ceux protégés par l'article 10. Il est donc désormais possible d'en extraire un document neutre, autrement dit de conserver le texte mais sans les annexes concernant la Géorgie afin de le mettre à disposition de tous les États membres et de le faire approuver à la fois par le CDMSI et le T-PD. Cette suggestion est soutenue par la représentante de la Géorgie au T-PD.

Le Bureau accueille favorablement la suggestion d'une session conjointe du CDMSI/T-PD lors de la prochaine réunion plénière le 20 juin en vue de l'approbation éventuelle des lignes directrices.

8. Travaux d'autres institutions et instances du Conseil de l'Europe

8.1 Initiatives du Secrétaire Général

Le nouveau rapport du SG sera publié le 18 mai 2018 à l'occasion de la session ministérielle du CM. Il portera en priorité sur le GRECO et la lutte contre la corruption, mais comportera également un chapitre sur la liberté d'expression. Le Secrétariat envisage une contribution à la conférence du GRECO prévue les 15 et 16 octobre en Croatie sur les thèmes du pluralisme des médias et la transparence de leur propriété.

8.2 Comité des Ministres

Textes adoptés

Le Bureau prend note avec satisfaction de l'adoption par le Comité des Ministres le 7 mars 2017 des recommandations élaborées par le MSI-MED et le MSI-NET et finalisées par le CDMSI lors de sa 13^e réunion, respectivement la Recommandation CM/Rec(2018)1 du Comité des Ministres aux États membres sur le pluralisme des médias et la transparence de leur propriété et la Recommandation CM/Rec(2018)2 du Comité des Ministres aux États membres sur les rôles et les responsabilités des intermédiaires de l'internet.

Coordinateur thématique du Comité des Ministres sur la politique d'information – TC-INF

Le Secrétariat informe le Bureau de la réunion du TC-INF prévue le 23 mai 2018 à laquelle pourront participer les membres du CDMSI dans le cadre de leur délégation nationale :

Une réunion officielle du TC-INF est prévue dans l'après-midi du 23 mai pour discuter de l'examen à mi-parcours du rapport du SG sur la stratégie de la gouvernance de l'internet. Par ailleurs, un échange de vues des représentants des entreprises du net sur la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2018)2 sur les rôles et les responsabilités des intermédiaires de l'internet, ainsi que sur les développements liés à l'IA devrait avoir lieu ce même jour de 15 heures à 16 heures. Avant la réunion avec les représentants, le Secrétariat prévoit en matinée un atelier ouvert, le matin, durant lequel les entreprises pourront présenter leurs propres programmes, préoccupations et activités sur un certain nombre de thèmes, dont la cyber sécurité, la modération des contenus, la protection des données, la participation, etc. Le Bureau est

également informé que le mandat de la coordinatrice thématique sur la politique de l'information, actuellement la Représentante permanente de la République de Moldova auprès du Conseil de l'Europe, l'Ambassadrice Corina Călugăru, arrive à son terme cet été. Le Bureau souligne combien elle a été importante pour l'avancée des travaux du CDMSI.

8.3 Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Le Bureau prend note de l'état d'avancement des observations du CDMSI sur une série de recommandations de l'APCE et sur des réponses du CM le cas échéant.

8.4 Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Rien à signaler sur ce point récurrent.

8.5 Commissaire aux droits de l'homme

Le Bureau prend note que la nouvelle Commissaire aux droits de l'homme, Dunja Mijatović, n'est pas en mesure d'accepter l'invitation du Président, Thomas Schneider à rencontrer le CDMSI lors de sa prochaine réunion plénière du mois de juin. Le Bureau convient de la réinviter pour la plénière de novembre.

8.6 Conférence des OING du Conseil de l'Europe

Rien à signaler sur ce point récurrent.

8.7 Comité de lutte contre le terrorisme (CDCT)

Le Bureau prend note de l'adoption le 4 avril 2018 par le Comité des Ministres de la recommandation sur les terroristes agissant seuls.

Il relève également que Maja Raković représentera le CDMSI à la prochaine réunion du CDCT du 16 au 18 avril 2018 et fera ensuite rapport au CDMSI.

8.8 Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH)

Le Bureau note que Emir Povelakić, désigné comme coordinateur à la réunion plénière précédente, participera à la 3^e réunion du groupe de rédaction sur la liberté d'expression et les liens avec d'autres droits de l'homme (CDDH-EXP) qui se tiendra du 25 au 27 avril 2018 ; il fera rapport à la réunion plénière du mois de juin.

8.9 Comité ad hoc pour les droits de l'enfant (CAHENF)

Le Bureau prend note des informations communiquées par le Secrétariat sur l'état d'avancement du projet de la CM/REC du CAHENF-IT sur les lignes directrices [détaillées] visant à permettre, protéger et favoriser [l'accès des enfants à leurs droits sur internet en toute sécurité] [droits sur l'environnement numérique]. Le projet de document a été approuvé par le Comité ad hoc pour les droits de l'enfant (CAHENF) lors de sa 3^e réunion qui s'est tenue du 22 au 24 novembre 2017 à Strasbourg mais n'a pu être adopté en raison de l'intervention de l'une des délégation. La prochaine réunion d'information du GR-SOC aura lieu

le 31 mai 2018 et le Secrétariat tiendra le CDMSI informé à sa prochaine réunion plénière.

8.12 Observatoire européen de l'audiovisuel

Le Bureau décide d'inviter un représentant de l'Observatoire pour présenter au CDMSI ses dernières activités et développements récents.

Par ailleurs, Joanna Chansel informe le Bureau d'une conférence publique qui se tiendra le 5 juin à Strasbourg sur les plateformes de partage vidéo ; cette conférence est organisée par la France dans le cadre de sa présidence de l'Observatoire européen de l'audiovisuel.

8.13 Participation de membres du CDMSI à des réunions et manifestations

Le Bureau prend note qu'en sa qualité de rapporteure pour l'égalité entre les femmes et les hommes Elfa Ýr Gylfadóttir représentera le CDMSI à une conférence organisée par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination « Égalité entre les femmes et les hommes : ouvrons la voie », les 3 et 4 mai 2018 à Copenhague où sera lancée la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes du Conseil de l'Europe.

9. Autres organisations

Union européenne

Lors de la réunion plénière du CDMSI, la délégation bulgare communiquera des informations sur la présidence sortante de l'UE et son homologue autrichien sur la présidence entrante.

10. Programme et méthodes de travail du CDMSI

10.1 Réflexion sur une future conférence ministérielle

Le Secrétariat informe le Bureau que le Comité des Ministres a pris dûment acte de l'intention du CDMSI d'organiser une conférence ministérielle à Chypre en mai 2020.

En raison des graves restrictions budgétaires auxquelles le Conseil de l'Europe fait actuellement face, le Comité des Ministres hésite beaucoup à approuver la tenue de conférences ministérielles. Il faudrait vraiment d'excellentes raisons afin de démontrer que le secteur des médias et la société de l'information a connu des changements radicaux qui justifient la tenue de cette conférence. Pour cela, une discussion substantielle doit être menée au CDMSI sur les raisons justifiant la tenue de cette conférence dans le domaine particulier des médias et la société de l'information. Pour cela le Secrétariat a établi un document qui permettra de lancer la discussion. Le Bureau souligne l'importance de la thématique de l'intelligence artificielle qui est abordée dans toutes les tribunes internationales et du rôle des réseaux sociaux notamment lorsqu'ils remplissent des fonctions éditoriales.

De plus, le Bureau décide qu'un groupe de travail devrait être formé pour diriger les travaux préparatoires. Outre le représentant chypriote, ce groupe devrait inclure plusieurs membres du CDMSI et devrait se réunir avant ou après la réunion plénière (19-20 juin 2018). Les membres du CDMSI sont invités à se faire connaître. En ce qui concerne le Bureau, Elfa Ýr Gylfadóttir et Kathleen Stewart se portent volontaires.

11. Projet d'ordre du jour provisoire de la 14^e réunion du CDMSI (19-21 juin 2018)

Le Bureau approuve le projet d'ordre du jour provisoire de la 14^e réunion plénière du CDMSI auquel des questions urgentes pourront être ajoutées selon les besoins.

Il se range également à la proposition du Secrétariat qui suggère qu'en raison des contraintes budgétaires la réunion se tienne pendant trois journées complètes, de 9h30 à 18h00, et non plus sous le format précédent de deux demi-journées et deux journées complètes.

Par ailleurs, le Bureau souhaite que, afin d'aider les membres à mieux comprendre les questions complexes qu'ils auront à débattre et sur lesquelles ils devront éventuellement prendre des décisions, notamment pour les nouveaux livrables, un créneau soit consacré à la présentation de ces problématiques. Il suggère que les thèmes soient présentés soit par un membre du CDMSI qui aurait une connaissance particulière, soit par un expert externe.

12. Points divers

Le Secrétariat rend compte brièvement d'une évaluation de la Direction de l'audit interne et de l'évaluation récemment mise en place afin d'apprécier le niveau de soutien du Conseil de l'Europe aux États dans le domaine de la liberté d'expression ; il signale également la poursuite des travaux sur la visibilité du Département de l'information et de son site internet, indiquant notamment que de nombreuses brochures thématiques sont disponibles.

La séance est levée à 18 heures.

Annexe I

Ordre du jour de la réunion

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Activités normatives
<i>3.1 Comité d'experts sur un journalisme de qualité à l'ère numérique (MSI-JOQ)</i>
<i>3.2 Comité d'experts sur les dimensions des droits de l'homme dans le traitement automatisé des données et les différentes formes d'intelligence artificielle (MSI-AUT)</i>
4. Activités de coopération
5. Mise en œuvre des normes adoptées par le Conseil de l'Europe et bonnes pratiques
<i>5.1 Initiatives dans les États membres</i>
<i>5.2 Gouvernance de l'internet</i>
<i>5.3 Mise en œuvre de la Recommandation du Comité des Ministres sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et autres acteurs des médias</i>
<i>5.4 Plateforme pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes</i>
<i>5.5 Mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2013) sur l'égalité du genre et les médias</i>
6. Convention européenne sur la télévision transfrontière
7. Protection des données
8. Travaux d'autres institutions et organes du Conseil de l'Europe
<i>8.1 Initiatives du Secrétaire Général</i>

8.2 Comité des Ministres
8.3 Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
8.4 Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe
8.5 Commissaire aux droits de l'homme
8.6 Conférence des ONG internationales du Conseil de l'Europe
8.7 Comité du Conseil de l'Europe de lutte contre le terrorisme (CDCT)
8.8 Comité directeur sur les droits de l'homme (CDDH)
8.9 Comité ad hoc sur les droits de l'enfant (CAHENF)
8.10 Observatoire européen de l'audio-visuel
8.11 Participation de membres du CDMSI à des réunions et manifestations
9. Autres organisations
<i>Union européenne – présidences actuelle et future</i>
10. Programme et méthodes de travail du CDMSI
<i>10.1 Réflexion sur une future conférence des ministres responsables pour les médias et la société de l'information</i>
11. Projet d'ordre du jour de la 14^e réunion du CDMSI (20-23 juin 2018)
12. Points divers

Annexe II – liste des participants

13^e réunion du Bureau du CDMSI
Jeudi 12 avril 2018

Bureau de Paris du Conseil de l'Europe, salle 2

Participants

La répartition homme-femme parmi les 7 participants était de 4 femmes (57 %) et de 3 hommes (43 %).

Thomas Schneider (Président)
Directeur des affaires internationales
Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC
Office fédéral de la communication OFCOM

Elfa Ýr Gylfadóttir, Islande (Vice-Présidente)
Commission des médias, Ministère d'éducation, Science et Éducation, Reykjavik

Joanna Chansel, France
Bureau des affaires européennes et internationales
Direction Générale des Médias et des Industries Culturelles
Ministère de la Culture et de la Communication

Ingwil Conradi, Norvège
Conseillère principale, LL.M, Ministère de la culture
Département des politiques sur les médias et le droit d'auteur

Mati Kaalep, Estonie
Conseiller pour les affaires audiovisuelles, Ministère de la culture

Matthias Traimer, Autriche
Chancellerie fédérale, Chef du département, Médias et société de l'information,
Chancellerie fédérale, Service constitutionnel, Vienne

Kathleen Stewart, GB
Cheffe des politiques internationales sur la radio télédiffusion

Secrétariat

Silvia Grundmann, Chef de la division média et internet, Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit, Secrétaire du comité directeur sur les médias et la société de l'information

Anne Boyer-Donnard, Assistante administrative principale, Division média et internet, Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit